**Tests salivaires**

Dans le cadre du déploiement des tests salivaires afin de détecter et lutter contre la Covid-19, notre école bénéficiera de ces tests **le vendredi 12 mars.**

Ces tests sont non obligatoires et soumis à votre autorisation. Ces tests seront réalisés, par du personnel médical, dans le cadre des heures scolaires, sans votre présence.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse effectuer ce test salivaire (votre enfant devra déposer de la salive dans un pot, en aucun cas il ne sera testé par le nez), il vous faut impérativement :

* compléter l’autorisation ci-jointe,
* la rapporter à l’école demain **mardi 9 mars au plus tard**,
* joindre avec l’autorisation une copie de la carte vitale ou de l’attestation de droits à la sécurité sociale.

***Attention***: ***toute autorisation fournie APRES le mardi 9 mars ne sera plus prise en compte, votre enfant ne pourra plus être inscrit sur le planning et testé.***

Cordialement.

Le Directeur

**Tests salivaires**

Dans le cadre du déploiement des tests salivaires afin de détecter et lutter contre la Covid-19, notre école bénéficiera de ces tests **le vendredi 12 mars.**

Ces tests sont non obligatoires et soumis à votre autorisation. Ces tests seront réalisés, par du personnel médical, dans le cadre des heures scolaires, sans votre présence.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse effectuer ce test salivaire (votre enfant devra déposer de la salive dans un pot, en aucun cas il ne sera testé par le nez), il vous faut impérativement :

* compléter l’autorisation ci-jointe,
* la rapporter à l’école demain **mardi 9 mars au plus tard**,
* joindre avec l’autorisation une copie de la carte vitale ou de l’attestation de droits à la sécurité sociale.

***Attention***: ***toute autorisation fournie APRES le mardi 9 mars ne sera plus prise en compte, votre enfant ne pourra plus être inscrit sur le planning et testé.***

Cordialement.

Le Directeur

**Tests salivaires**

Dans le cadre du déploiement des tests salivaires afin de détecter et lutter contre la Covid-19, notre école bénéficiera de ces tests **le vendredi 12 mars.**

Ces tests sont non obligatoires et soumis à votre autorisation. Ces tests seront réalisés, par du personnel médical, dans le cadre des heures scolaires, sans votre présence.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse effectuer ce test salivaire (votre enfant devra déposer de la salive dans un pot, en aucun cas il ne sera testé par le nez), il vous faut impérativement :

* compléter l’autorisation ci-jointe,
* la rapporter à l’école demain **mardi 9 mars au plus tard**,
* joindre avec l’autorisation une copie de la carte vitale ou de l’attestation de droits à la sécurité sociale.

***Attention***: ***toute autorisation fournie APRES le mardi 9 mars ne sera plus prise en compte, votre enfant ne pourra plus être inscrit sur le planning et testé.***

Cordialement.

Le Directeur